

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 JUILLET 2012

Membres électeurs : 6

Membres électeurs présents ou représentés : 5

Vote : Pour : 4

DÉLIBÉRATION N° 2012/3

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU,

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE CONSOMMATEURS, DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;
- VU la délibération 2010/4 du 08 septembre 2010 portant élection des membres au conseil d'administration de l'Office de l'Eau, collège des représentants des associations agréées de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées
- VU la lettre de démission de Mlle Payet, représentant la SREPEN et membre du bureau en date du 12 avril 2012,

Après avoir procédé à l'élection du représentant des associations agréées de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées

DECIDE :

Article unique :

Est élu membre du collège des associations agréées de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées au Conseil d'administration de l'Office de l'Eau pour la durée du mandat restant à couvrir (soit jusqu'en septembre 2013) parmi les membres correspondants au Comité de bassin Réunion :

:

- M. Didier LIOT, personnalité qualifiée (LDEHM)

Saint-Denis,

Le Vice-Président du Comité de bassin Réunion

Jean-Paul MAUGARD

